



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°56

Mai 2018

Action

Courrier aux parlementaires. 2

Se faire entendre. 2

Vie interne

Vers le congrès de l'UNSA Retraités. 2

Action

Pour nos revendications, maintenir la pression. 3

Actualité

Dans la rue le 15 mars. Avancée limitée, ou premier recul. Revalorisation de l'ASPA. 4-5

Autonomie

Situation dans les EHPAD : cri d'alarme. La tarification des Ehpads. Les chiffres clé. 6

Actualité

Réforme de la SNCF : Un train peut en cacher un autre 7-8

Sommaire

Dossier

Spécial

15 mars

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : Unsa-retraites@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

RETRAITÉ-E SYNDIQUÉ-E, POURQUOI ?

Au moment du passage à la retraite, le salarié quitte un univers collectif et doit pouvoir retrouver une nouvelle structure qui lui permette de défendre les valeurs qu'il a toujours soutenues.

Les Organisations Syndicales de retraités permettent d'éviter une rupture et de continuer la démarche collective sur les mêmes valeurs mais en incluant la place du retraité dans la société.

Ainsi l'UNSA Retraités rassemble les adhérents des structures professionnelles de retraités de l'UNSA et agit au niveau interprofessionnel notamment sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat des retraités,
- revalorisation des petites pensions et des minimums sociaux,
- le droit à la dignité, notamment en cas de perte d'autonomie,
- un meilleur accès aux soins sur l'ensemble du territoire...

Mais l'actualité implique également le soutien des retraités dans la démarche engagée par les personnels des EHPAD face à une situation qui devient critique. Par ailleurs, notre attachement au service public reste un des piliers de nos revendications et le projet du Gouvernement de démantèlement de la SNCF nous interpelle.

Notre combat contre la hausse brutale de la CSG de 1,7 point sans compensation n'est pas terminé, vous trouverez dans ce numéro les suites que nous venons d'apporter à la manifestation du 15 mars dernier.

Notre démarche et nos actions résultent d'un mandat qui nous est donné lors de nos congrès. Dans le cadre défini par l'UNSA, les retraités conservent donc leur autonomie.

Ainsi, nous tiendrons notre prochain congrès les 18 et 19 décembre 2018 à Paris.

Il rassemblera, outre les membres titulaires et suppléants du Bureau National, les Délégués retraités de tous les départements français ainsi que les Délégués des Régions.

Jean-Marc Schaeffer





Madame la députée, Monsieur le député,

En 9 ans, de 2008 à 2017, le pouvoir d'achat des retraités français a diminué de 7.8% par rapport au Salaire Mensuel de Base, ce qui correspond à une érosion des pensions de retraités de 0.86% par an. Cette tendance s'est aggravée ces quatre dernières années pour atteindre 1.17% par an.

Les causes de ce décrochage sont connues:

- Indexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté au mois d'août de chaque année,
- Mesures fiscales et prélèvements sociaux défavorables aux retraités,
- Gel des pensions pendant plusieurs années,
- Report total de un an de la date de revalorisation des pensions...

Les mesures adoptées dans la loi de finances de la sécurité sociale 2018 : la majoration du taux de CSG de 1.7 point et le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2019 ont provoqué la colère des retraités laquelle s'est exprimée massivement dans la rue le 15 mars dernier.

Les retraités ne supportent plus d'être stigmatisés comme des privilégiés appartenant à « une génération dorée ». Ils déplorent que leur action bénévole dans la société, leur investissement dans le monde associatif, leur rôle d'aïdants et de soutien aux familles ne soient davantage reconnus par la société.

Alors que l'inflation mesurée fin février 2018 sur les 12 derniers mois s'élève selon l'INSEE à 1.2%, 2018 sera une nouvelle année blanche pour la revalorisation des retraités.

C'est pourquoi l'UNSA Retraités tient à porter à votre connaissance ses revendications pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités :

- Revalorisation des petites retraites,
- Compensation intégrale de la majoration de CSG pour les 7.5 millions de retraités qui la subissent depuis janvier 2018,
- Revalorisation des l'ensemble des pensions au 1^{er} octobre 2018 sur la base de l'inflation constatée entre le 31 août 2017 et le 31 août 2018,
- Ouverture de négociations pour une révision des règles de réévaluation des pensions tenant compte à la fois de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'évolution du salaire mensuel de base.
- Institution d'un rendez-vous annuel entre les organisations syndicales de retraités et le gouvernement pour une discussion autour de la revalorisation des pensions.

Nous souhaitons que vous preniez en compte la situation réelle des retraités et que, lors des débats budgétaires sur les questions les concernant, vous soutenez ou proposiez des mesures permettant de restaurer le pouvoir d'achat des retraités fortement dégradé ces dernières années.

Jean-Marc Schaeffer
Secrétaire Général de l'UNSA Retraités

Se faire entendre !

Après une mobilisation sans précédent des retraités, le 15 mars dernier, l'absence de réponse de la part du gouvernement aux revendications exprimées dans la rue déçoit une nouvelle fois.

Ce n'est pas l'hypothétique geste évoqué par le Premier Ministre consistant à jouer sur les seuils de CSG pour 100 000 couples de retraités qui peut nous satisfaire.

Ce ne sont pas les multiples « merci » que le Président de la République leur a adressé, le 12 avril dernier, au micro de Jean-Pierre Pernaut, qui peuvent faire accepter la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Alors que l'année 2018 sera la troisième année de gel des pensions en 5 ans, alors que l'on s'achemine vers une inflation de 1.5% d'août 2017 à août 2018, la question de la revalorisation de nos pensions est plus que jamais à l'ordre du jour. Nous n'acceptons pas que les années paires deviennent des années blanches pour la revalorisation des retraités. Nos courriers, nos adresses aux parlementaires sont là pour le répéter. C'est le sens de nos démarches décrites page 3 de ce bulletin.

Si l'absence de réponses du gouvernement nous l'impose, nous appellerons à nouveaux les retraités à exprimer leur mécontentement dans la rue !

Vie interne

Vers le Congrès de l'UNSA Retraités

L'Unsa Retraités réunira son congrès national à Paris les 18 et 19 décembre 2018. Le Congrès a pour objet de définir notre orientation pour quatre ans et d'élire les instances dirigeantes de notre organisation. Dès le 19 juin prochain, et jusqu'à la mi-novembre, les militants pourront amender notre projet de résolution dans le cadre des congrès de nos sections départementales. Tous nos adhérents qui souhaitent s'impliquer dans la réflexion collective autour de notre projet syndical peuvent se rapprocher de leur Délégué Départemental UNSA Retraités, ou, à défaut, de l'union départementale UNSA.



L'Auberge Yves Robert (Paris 18^e)
où se déroulera le Congrès

Pour nos revendications, maintenir la pression.

Le bureau national de l'UNSA Retraités réuni le 27 mars a tiré un double constat. Premier élément, de nombreux retraités ont participé aux différentes actions organisées le 15 mars sur l'ensemble du territoire. Ensuite, la plupart des manifestants mobilisés à cette occasion ont exprimé le souhait que cette action ait une suite.

A l'issue d'un débat riche et constructif, le bureau national (BN) a décidé une action qui se déploiera aux plans national et départemental en faisant intervenir à nouveau les retraités.

Une action qui a pour objectif de rappeler inlassablement nos revendications (voir article...) et notre volonté de les voir prises en compte.

Au plan national, l'UNSA Retraités a envoyé dans ce sens une lettre ouverte aux ministres des solidarités et de la santé (Mme Buzyn), de l'économie et des finances (Mr Lemaire), de l'action et des comptes publics (Mr Darmanin).

Au plan départemental, l'action est conçue pour se développer à deux niveaux.

-D'une part, nos délégués départementaux saisiront par courrier les députés. Ce courrier pourra devenir une lettre ouverte si localement elle est communiquée à la presse.

- D'autre part, les militants et retraités seront invités à faire parvenir personnellement un courrier à ces mêmes députés. A cet effet, ils pourront reprendre ou s'appuyer sur une lettre type mise à leur disposition par nos délégués départementaux.



Madame la députée, Monsieur le député,

Le montant de ma retraite ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années, qu'il soit comparé à l'indice des prix ou au salaire des actifs.

Les dernières mesures prises par le gouvernement, majoration de la CSG de 1.7 point et report de la revalorisation des retraites au 1^{er} janvier 2019, aggravent encore cette situation.

Les retraités sont décrits trop souvent comme des privilégiés. Pour la majorité d'entre eux, comme pour moi-même, ce n'est pas le cas.

Avec l'UNSA Retraités, je revendique :

- La majoration immédiate des petites pensions,
- La compensation intégrale de la majoration de la CSG mise en place depuis janvier 2018,
- La revalorisation de ma pension au 1^{er} octobre 2018.

Retraité et électeur, je vous demande de soutenir nos revendications.



Ultime précision : au cas où, sans nous consulter, d'autres organisations syndicales arrêteraient une nouvelle journée de mobilisation, le BN a décidé unanimement que l'UNSA Retraités y appellerait sur ses propres revendications.

Il ne faut pas que le 15 mars reste sans lendemain. A tous les niveaux, maintenons la pression pour montrer notre détermination et contraindre le gouvernement à reconsidérer la situation des retraités. Aussi bien pour l'image qu'il diffuse injustement nous concernant que pour la satisfaction de nos revendications.

Dans la rue le 15 mars

Partout en France, à l'appel de leur organisation syndicale, des militants de l'UNSA Retraités sont descendus dans la rue pour protester contre la majoration de la CSG, pour revendiquer une revalorisation immédiate des petites retraites et pour dire leur refus de la stigmatisation des retraités.

Ils ont dénoncé la tentation d'opposer les générations, de susciter un antagonisme entre actifs et retraités, comme lorsqu'on décrit ces derniers sous le vocable de « génération dorée ».

Ces initiatives ont été l'occasion d'audience chez les préfets, d'adresses multiples aux parlementaires pour faire connaître et progresser nos revendications.

A Paris...



A Pau...



Manifestations du 15 mars

A Toulouse ...



A Nancy...



Avancée limitée, ou premier recul ?

La mobilisation des retraités a, de façon certes très limitée, contribué à un premier recul du gouvernement.

Face à l'expression massive de la colère des retraités et à la large mobilisation des organisations qui les représentent, le premier ministre, qui jusqu'alors adoptait une attitude inflexible, a annoncé qu'il proposait de revenir sur la majoration de la CSG pour 100 000 couples de retraités proches des seuils d'exonération de la majoration.

La mesure ne serait effective qu'en janvier 2019, par application de la future loi de finances qui prendrait en compte la situation de ces retraités.

Cette mesure concernerait 200 000 retraités sur 7.5 millions touchés par la majoration de la CSG, soit 2.6 % des retraités concernés. C'est très peu, mais c'est la marque d'une première avancée.

Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées (ASPA) :

Le montant de l'ASPA est revalorisé, à compter du 1^{er} avril 2018, l'allocation mensuelle passe à **833,20 €** pour une personne seule et **1293,54 €** pour un couple. Rappelons que si cette mesure, qui concerne environ 550 000 retraités, est l'une des rares positives, prises par le gouvernement Philippe en faveur des plus pauvres, elle est à relativiser car le seuil de pauvreté se situe à 1015 € pour une personne seule. Rappelons que l'ASPA est une allocation et non une pension résultant de cotisations.

Selon le Conseil d'Orientation des retraites, environ un retraité sur deux, qui pourrait être éligible à l'ASPA, ne la perçoit pas, soit par crainte d'un recours sur succession, soit par manque d'information.

A Nîmes...



SITUATION DANS LES EHPAD : CRI D'ALARME

Le 30 janvier 2018, puis le 15 mars, des dizaines de milliers de professionnels de service à domicile et d'établissements pour personnes âgées ont suivi les actions de grève et de manifestations lancées par cinq organisations syndicales dont l'UNSA Santé Sociaux. Dès le mois de janvier, l'UNSA Retraités a soutenu les actions engagées, communiqués de presse, présence dans les manifestations...

Depuis des années, nous dénonçons le manque de personnel et de moyens dans ces établissements et services.

Depuis des années, nous disons et écrivons que l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des personnes âgées est intimement liée aux conditions de travail des personnels chargés de l'accompagnement et des soins de ces personnes âgées fragilisées.

Au cours de ces dernières années, les structures d'accueil des personnes âgées ont considérablement évolué (voir tableau). De nombreux établissements ont été médicalisés au cours des 15 dernières années.

Mais dans le même temps, le vieillissement de la population et l'augmentation importante du nombre de personnes souffrant de maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer et maladies apparentées) ont profondément modifié les motifs d'entrée en EHPAD. Aujourd'hui, l'entrée en EHPAD est souvent liée à la maladie (Alzheimer), voire à l'association de plusieurs maladies (poly-pathologies).

Face à ces difficultés grandissantes, les personnels des établissements et services ne sont plus en mesure d'assurer correctement l'accueil et les soins nécessaires à ces personnes fragilisées.

La réforme de la tarification, introduite par la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement), a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Vouloir rééquilibrer les moyens en personnel entre les établissements, sans moyens nouveaux n'est pas acceptable.

La presse s'est largement fait l'écho des actions engagées et des situations ubuesques vécues dans certains établissements.

Pas moins de cinq rapports sur ces questions ont été remis au Gouvernement (Conseil de l'Age, les députés Monique Iborra, et Caroline Fiat, le sénateur Bernard Bonne, le Conseil Économique, Social et Environnemental, nomination d'un médiateur Pierre Ricordeau...).

Ces rapports analysent correctement la situation. Ils sont souvent bien documentés et bien argumentés. Le problème, c'est le chapitre des préconisations qui généralement n'est pas à la hauteur des attentes.

Ces rapports sont certainement nécessaires, mais des décisions politiques sont indispensables.

Des mesures d'urgence doivent être prises par le Gouvernement et la Ministre des Solidarités et de la Santé, et un débat doit s'engager sur le financement. Un renforcement ambitieux de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie oblige à la mobilisation de nouvelles ressources dans le cadre de la solidarité nationale.

LA TARIFICATION DES EHPAD

Le financement des EHPAD repose sur trois sections tarifaires distinctes :

Le tarif soins : pris en charge par l'Assurance Maladie, il est fixé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et versé directement à l'établissement. Il prend en charge les dépenses de médicalisation.

Le tarif dépendance : il est fixé par le Conseil Départemental du département d'implantation de l'établissement.

Le forfait global « dépendance » est versé par le Conseil Départemental en fonction du niveau moyen de dépendance des résidents. Aujourd'hui, ce forfait ne couvre pas la totalité des frais liés à la perte d'autonomie.

Le tarif hébergement : les frais d'hébergement sont toujours à la charge de la personne accueillie.

Il est éventuellement pris en charge par le Conseil Départemental si la personne ne dispose pas des ressources nécessaires et si l'EHPAD est habilité à l'aide sociale.

Les chiffres clé

En France, fin 2015, 728 000 personnes étaient accueillies dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dont 80 % en EHPAD.

L'âge moyen d'entrée en institution est passé de 82 ans en 1994 à 85,2 ans en 2015.

Les résidents en EHPAD sont de plus en plus âgés, 50 % ont plus de 87 ans et 73,6 % sont des femmes.

Les personnes accueillies sont de plus en plus dépendantes ; plus de 50 % en GIR 1 et 2 (très dépendants) et plus de 30 % en GIR 3 et 4 (moyennement dépendants).

Le taux d'encadrement – c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'ETP (équivalent temps plein) et le nombre de places installées – atteint 0,63 avec des variations importantes selon le statut de l'EHPAD (0,56 dans le privé, 0,68 dans le public). On est très loin d'un ratio de 1 personnel pour 1 résident.

Deuxième organisation représentative de la SNCF, l'UNSA-Ferroviaire est dans la lutte contre la réforme de la SNCF, pour quelles raisons ? L'Unsa Retraités a interrogé Philippe Claudel, militant de l'UNSA Ferroviaire sur les enjeux réels de ce conflit, pour les cheminots, mais aussi pour l'ensemble des Français.



Quelle est la vraie problématique des dysfonctionnements décrits dans le rapport Spinetta?

L'UNSA-Ferroviaire identifie deux problématiques : la première est liée au vieillissement du réseau secondaire, qui nécessite de nombreuses interventions de maintenance et de mesures de sécurité, faute du renouvellement des installations souvent reporté. Alors que la route est entretenue et rénovée aux frais des contribuables, le réseau ferroviaire recourt à des péages et des emprunts.

Cette situation explique les difficultés d'investissement et le volume de plus en plus intolérable d'une dette d'infrastructure qui n'en finit pas d'augmenter depuis les années 80. Dette qui devrait être à la charge de l'Etat, puisqu'elle est relative à l'aménagement du territoire.

La seconde est une problématique liée à l'organisation, d'une part du fait de la séparation des activités de la SNCF, décidée depuis la fin des années 1990, qui crée un cloisonnement néfaste à l'intégration industrielle du système ferroviaire, d'autre part des économies drastiques imposées, ayant eu comme résultat la suppression des ressources de secours, qui réduisaient fortement par le passé les difficultés liées aux dysfonctionnements.

Pourquoi l'UNSA-Ferroviaire est-elle contre l'ouverture à la concurrence ?

Le système industriel ferroviaire est un système intégré dans lequel la mission de chaque acteur est fortement en dépendance des autres services. Plus ces services sont externalisés, plus l'efficacité et la qualité seront difficiles à garantir.

Pourquoi cela ne marcherait t'il pas en France, alors que d'autres réseaux ont été privatisés ?

L'UNSA-Ferroviaire estime que le réseau français en étoile rend difficile, voire impossible, la cohabitation de plusieurs entreprises de transport sur des troncs communs longs entre Paris et plusieurs grandes villes. D'autres réseaux, comme ceux d'Allemagne ou Grande-Bretagne, sont structurés par un maillage inter-cités, ce qui peut permettre de concéder chacun des maillons à une entreprise différente. Le réseau français est centré sur Paris, et doté de lignes radiales qui desservent plusieurs grandes villes à la fois. Cette situation rend très difficile sa régulation. L'ouverture à la concurrence entraînera la succession de trains des différentes compagnies sur des troncs communs très longs, sans parler des difficultés d'approche et de garage dans les grandes gares.

Pourquoi l'UNSA-Ferroviaire tient-elle tant au statut des cheminots ?

Le statut des cheminots est un avantage indéniable pour le personnel, mais il l'est avant tout pour le bon fonctionnement du système ferroviaire. Au delà de la logique de carrière qui y est appliquée, de même que dans la fonction publique, il comporte, par rapport au droit commun, un collège supplémentaire de maîtrise, qui est à la fois un formidable ascenseur social, et une école efficace pour l'encadrement des équipes.

Les commissions professionnelles que l'entreprise est tenue de maintenir sont des instances de dialogue exigeantes et efficaces, où les syndicats représentatifs ont un vrai droit de regard sur la qualité des métiers et sur la formation professionnelle. Là où les entreprises n'ont qu'une obligation de résultat, la SNCF, par le statut, a une obligation de moyens pour assurer ce résultat, au travers du dialogue social.

Enfin, le dictionnaire des filières qui en découle, assure une homogénéité des métiers et des évolutions de carrières sur l'ensemble des services et du territoire français.

Oui, mais si ce statut est maintenu pour les agents actuels ?

L'UNSA-Ferroviaire ne pense pas qu'une situation mixte entre des agents qui seraient dans une population vieillissante au statut et des agents nouvellement embauchés au droit commun puisse subsister plus d'une dizaine d'années. La disparition de la maîtrise dans la population la plus jeune entraînera des situations d'injustice et un différentiel salarial naîtra à coup sûr dans le collège des cadres. Cela accélérera l'extinction de la population au statut.

En conclusion :

L'UNSA-Ferroviaire est dubitative sur cette volonté à tout prix du gouvernement de faire une réforme inutile et injuste. Inutile, car la SNCF est une entreprise qui dégage un résultat d'exploitation positif, malgré les difficultés conjoncturelles ; et injuste car les cheminots ont et ont toujours eu à cœur que leur entreprise fonctionne le mieux possible ; ils sont injustement tenus responsables de difficultés dont ils ne sont en rien responsables.

Cette réforme est un train qui en cache un autre : le démantèlement de toute la fonction publique non régalienne en France.

Pour soutenir ce mouvement sans précédent pour la défense de la SNCF, de ses salariés et du service public, l'UNSA-Ferroviaire a ouvert deux comptes spécifiques, dédiés à cette démarche solidaire à destination des cheminots grévistes. Si vous désirez contribuer à cet élan de générosité et de solidarité, deux choix s'offrent à vous :

- soit la contribution par envoi postal à l'adresse ci-dessous :
Fédération UNSA-Ferroviaire à l'attention du « Trésorier »
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris -
(Chèques libellés à l'ordre de « UNSA-Ferroviaire - Caisse de grève »)

- soit en cliquant en ligne sur <https://www.leetchi.com/c/uns-a-ferroviaire>

